



# ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Versailles, le 18 janvier 2023

Affaire suivie par :

**Ronald GREC**

Conseiller Technique Etablissements et  
Vie Scolaire

☎ : 01.30.83.40 05

**Monique Peyramaure Guerout**

IA-IPR Etablissements et Vie Scolaire

**Diffusion :**

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

<b>A</b>	DSDEN	ESPE
<b>I</b>	78	Universités et IUT
<b>I</b>	91	Gds. Etabs. Sup
<b>I</b>	92	CANOPE
<b>I</b>	95	CIEP
	Circonscriptions	CIO
	78	CNED
	91	CREPS
	92	CROUS
	95	DDCS
<b>I</b>	Inspection 2nd degré	78
	Divisions et services, CT et CM	91
		92
<b>A</b>	Lycées	95
	78	INS HEA
	91	DRONISEP
	92	INJEP
	95	SIEC
<b>A</b>	Collèges	UNSS
	78	Représentants des Personnels, 1 <sup>er</sup> degré
	91	
	92	78
	95	91
	Écoles	92
	78	95
	91	Représentants des Personnels, 2 <sup>nd</sup> degré
	92	
	95	Associations de parents d'élèves académiques
	Établissements privés	
	MELH	78
	LYCEE MILITAIRE	91
<b>A</b>	EREA	92
<b>A</b>	ERPD	95

**Nature du document :**

Nouveau

Modifié

**Le présent document comporte :**

Circulaire p.4

Annexe p.14

Total p.18

**La Rectrice de l'Académie de Versailles  
Chancelière des Universités**

à

**Mesdames et Messieurs  
les chefs d'établissement  
S/C de Mesdames et Messieurs les  
directeurs académiques des services de  
l'éducation nationale**

**Objet :** Procédures d'affectation des élèves en internat pré-baccalauréat

## 1. Principes généraux :

Le plan « Internat du XXIème siècle » développé à partir de septembre 2019 a vocation à inscrire l'internat dans un véritable projet pédagogique qui dépasse le simple besoin d'hébergement.

Il doit répondre aux demandes des familles, en proposant une offre cohérente, adaptée et innovante, au cœur des dynamiques territoriales.

Ce plan prévoit la mise en place progressive de trois types d'internats :

- **Des résidences à thèmes** dans les territoires ruraux et les villes moyennes (arts et culture, sport, numérique, international, écologie...);
- **Des internats d'excellence**, qui permettent à des collégiens et des lycéens motivés d'exprimer leur potentiel et de développer leur ambition scolaire, en leur offrant des conditions de travail optimales et un projet éducatif renforcé.
- **Des internats des campus professionnels**, notamment au sein des campus d'excellence.

L'académie de Versailles s'engage dans cette politique de développement pour faire de l'internat un moteur de développement de l'offre éducative, avec le concours des collectivités territoriales et des associations partenaires.

## 2. Le public accueilli

En tenant compte des niveaux d'enseignement et des spécialités professionnelles et en respectant la parité filles/garçons du CM2 à la terminale, l'admission des internes donne lieu à la prise en compte des critères suivants dans l'ordre énoncé ci-dessous :

**2.1 Critères géographiques** : élèves issus de milieu rural isolé et défavorisé, des quartiers prioritaires de la politique de la ville et élèves dont la résidence familiale est éloignée de l'établissement de scolarisation ou de la formation (filière, spécialité) notamment quand celle-ci est rare.

**2.2 Critères sociaux** : élèves issus des familles appartenant aux milieux sociaux les plus éloignés de la culture scolaire ou dont les conditions de vie sont peu propices aux études.

**2.3 Critères familiaux** : accompagner les enjeux d'encadrements éducatifs. Le cas échéant, élèves bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance dans le cadre du projet pour l'enfant ou l'adolescent en lien avec l'aide sociale à l'enfance ;

**2.4 Critères scolaires** : tout élève a vocation à accéder à l'internat dès lors qu'il est volontaire ainsi que sa famille. On veillera à la possibilité de donner l'accès aux élèves à besoins éducatifs particuliers (par exemple : élèves en voie de décrochage scolaire, élèves en situation de handicap, etc).

## 3. Le réseau des internats dans l'académie

L'académie de Versailles comprend 22 internats pré-baccalauréat qui recrutent essentiellement des élèves avant l'obtention de leur baccalauréat ou CAP :

8 collèges

14 lycées

A ceux-ci s'ajoutent 16 internats avec des critères de recrutement spécifiques :

2 ERPD

6 EREA

5 internats uniquement post-bac

3 internats en lycée hôtelier uniquement.

Ces internats ont vocation à accueillir des élèves pour l'ensemble de l'académie (voire au niveau national).

Des ressources de présentation des internats et de la politique académique sont disponibles sur Ariane :

[https://ariane.ac-versailles.fr/pia/jcms/s1\\_91888/fr/les-internats-d-excellence](https://ariane.ac-versailles.fr/pia/jcms/s1_91888/fr/les-internats-d-excellence)

## 4. Les procédures d'affectation des internats pré-baccalauréat

L'admission en internat favorise l'affectation dans l'établissement porteur de l'internat ou l'un des établissements des bassins d'éducation environnants.

Pour le niveau lycée, afin d'assurer ce droit d'affectation, le jeune et sa famille sont invités à formuler plusieurs vœux dans le lycée porteur de l'internat ou

les lycées du réseau. L'élève admis en internat, sera autant que possible affecté sur l'un de ses vœux, de préférence le premier mais pas nécessairement.

Pour les vœux relevant de la procédure PASSPRO, l'avis émis par la commission PASSPRO est un des éléments pris en compte lors de l'examen des dossiers pour statuer sur l'avis final. Une convergence des avis est recherchée. Dans tous les cas, l'admission en internat se fait sous réserve de la décision d'orientation.

#### **4.1 Constitution et transmission du dossier**

La campagne d'admission débute le **lundi 30 janvier 2023** et se termine le **mardi 4 avril pour les collèges et le mardi 11 avril pour les lycées avril 2023**.

Durant cette période, les équipes pédagogiques et éducatives des établissements peuvent prendre l'attache des familles des jeunes dont le profil répond aux critères énoncés ci-dessus et les accompagnent si nécessaire dans leurs démarches.

L'évaluation de l'adhésion de l'élève et ses représentants légaux au projet d'internat est indispensable et fait l'objet d'une attention particulière de l'équipe de l'établissement d'origine au moment de la constitution du dossier et de la formulation des avis. La capacité de l'élève à s'adapter aux conditions et aux règles de vie collective est un facteur essentiel de la réussite du projet de scolarisation en Internat.

Les familles et/ou les équipes éducatives peuvent télécharger le dossier d'inscription en internat sur le site du rectorat de Versailles, sur les sites des directions des services départementaux de l'éducation nationale et sur le site des établissements avec internat.

Ce dossier est joint en annexe de la présente circulaire.

Le dépôt des demandes se fait par la famille durant cette période auprès de l'établissement dans lequel l'élève est scolarisé. L'établissement d'origine apprécie la pertinence de la candidature en complétant la partie du dossier qui lui est dédiée.

Il transmet le dossier à l'établissement porteur de l'internat **au plus tard le mardi 4 avril pour les collèges et le mardi 11 avril 2023 pour les lycées**.

Les établissements porteurs d'un internat transmettent leur capacité d'accueil aux DSDEN **au plus tard le vendredi 12 mai 2023**.

#### **4.2 Accueil des familles**

L'établissement porteur de l'internat est invité à organiser une *Journée Portes Ouvertes* durant lesquelles les familles peuvent obtenir des renseignements sur l'internat.

Le chef d'établissement porteur de l'internat étudie le dossier de candidature avec son équipe puis émet un avis motivé sur la candidature de l'élève (avis favorable / avis réservé).

Le dossier du candidat est transmis, avec cet avis, à la direction des services départementaux de l'éducation nationale au plus tard **le vendredi 12 mai 2023**.

### **4.3 La commission d'admission en département**

Dans chaque direction des services départementaux de l'éducation nationale, une commission d'admission en internat se réunit :

- **Pour les collèges le mercredi 17 mai 2023**
- **Pour les lycées le mardi 6 juin 2023.**

Elle est présidée par le DASEN ou son représentant et est composée comme suit :

- 1 IEN-IO
- 1 CT-EVS
- 1 IEN – Adjoint 1<sup>er</sup> degré
- 1 directeur de CIO
- 1 CPE
- 1 conseiller technique de service social
- 1 conseiller technique médecin scolaire
- 1 conseiller technique infirmier scolaire1 chef de la division de la scolarité
- Des représentants de parents
- Des chefs d'établissement porteurs d'internat sont invités à assister à la commission d'admission afin d'apporter leur éclairage sur les candidatures.

L'admission en internat est prononcée au regard de l'ensemble des informations et avis portés dans le dossier de candidature.

La décision est portée sur une fiche dédiée. Elle est motivée dans les deux cas (admis/non admis)

Une liste d'attente est établie afin de permettre l'affectation d'un jeune sur une place laissée vacante par un élève admis sur liste principale qui ne confirmerait pas son vœu.

Les résultats de la commission départementale sont transmis aux chefs d'établissement d'origine :

- **Pour les collèges au plus tard le vendredi 19 mai 2023**
- **Pour les lycées au plus tard le mercredi 7 juin 2023.**

Les établissements informent la/les famille(s) concernée(s) dans les meilleurs délais.

En cas d'avis défavorable à l'admission en internat, l'ajustement des vœux de la famille peut avoir lieu dans :

- **AFFELNET-collège jusqu'au jeudi 25 mai 2023 midi**
- **AFFELNET-lycée jusqu'au lundi 12 juin 2023 midi.**

5/5

En cas d'acceptation de l'élève, les familles reconfirment leur choix :

- **Pour les collèges avant le jeudi 25 mai 2023**
- **Pour les lycées avant le vendredi 9 juin 2023.**

Si nécessaire, l'établissement réajuste les vœux de l'élève avant la fermeture de la campagne AFFELNET.

Si la famille ne confirme pas son souhait que leur enfant intègre un internat, l'établissement d'origine en informe immédiatement la DSDEN de son département afin que les services compétents prennent l'attache de la famille du jeune placé en première place sur la liste d'attente.

Je vous remercie pour votre mobilisation dans l'accompagnement des élèves et de leur famille au service de leur réussite.

Signé : Charline Avenel